

Points saillants et points forts



Toutes les personnes assurées auprès de Plan de protection du Canada et de la Financière Foresters™ sont admissibles aux avantages complémentaires offerts aux membres de Foresters¹.

Points saillants

Points forts



- Véritable expérience sans exigence médicale² jusqu'à concurrence de 500 000 \$ – un capital assuré comptant parmi les plus élevés de l'industrie
- Vie entière (sans participation), T10, T20, T25, T25 décroissant
- Aucune question portant sur les refus, reports ou surprimes passés
- Taux avantageux par rapport aux concurrents et en ce qui a trait aux dossiers avec surprime

Personnes difficilement assurables cherchant une véritable expérience sans exigence médicale.

- Antécédents de cancer, de maladies cardiaques ou de diabète
- Refus ou tarification avec surprime antérieurs
- Professions ou sports dangereux



- Véritable expérience sans exigence médicale² jusqu'à concurrence de 750 000 \$ (500 000 \$ si le client est âgé de plus de 50 ans) pour les clients en santé
- Temporaire 20 ans ou 30 ans, renouvelable et transformable
- Admissibilité automatique à l'avenant d'assurance maladies graves
- Taux concurrentiels par rapport aux assurances traditionnelles

Personnes et familles en bonne santé cherchant une couverture simple et rapide à obtenir.

- Protection des versements hypothécaires
- Bonification d'une couverture collective
- Titulaires de permis d'études et de travail jusqu'à 250 000 \$



- Quatre régimes d'assurance MG à émission simplifiée et sans exigence médicale²
- Jusqu'à huit maladies couvertes, lesquelles représentent plus de 93 % de toutes les réclamations pour maladie grave
- De six à huit questions posées pour déterminer l'admissibilité
- Primes très abordables
- Aucune clause « 24/24 » relative aux maladies préexistantes
- Possibilité d'exclure les maladies cardiaques et le cancer pour accroître l'admissibilité des clients
- Couverture Cardiaque ET Couverture Cancer MG en un régime – couverture d'un deuxième événement (avec primes réduites)

Personnes cherchant une couverture d'assurance MG abordable et pratique.

- Antécédents personnels ou familiaux de cancer ou de troubles cardiaques
- Refus ou tarification avec surprime antérieurs
- Protection des versements hypothécaires ou du mode de vie
- Bonification d'une couverture collective
- Titulaires de permis d'études et de travail



- Contrats importants, jusqu'à 25 millions de dollars
- Programme incitatif d'abandon du tabac (taux de non-fumeur applicable pendant deux ans)
- Experts médicaux de Teladoc⁴
- Meilleur rapport entre la prestation de décès et la prime de l'industrie
- Disposition relative à la prestation pour organisme de bienfaisance⁵
- Prestation d'assurance pour enfants
- Assurabilité garantie pour juvéniles
- Cinq options de participation

Familles à revenu moyen cherchant à maximiser la couverture par rapport à la prime et préférant obtenir plus de garanties que ce qu'offrent généralement les produits d'assurance vie universelle.

- Programme incitatif d'abandon du tabac inclus – offre des taux très concurrentiels aux fumeurs (surtout pour les options de paiement sur 10 ans ou 20 ans)
- Prestation d'assurance pour enfants à l'intention des parents d'enfants non assurables
- Planification successorale concurrentielle avec des prestations de décès excédant 5 millions de dollars



- Des taux de temporaire parmi les plus bas de l'industrie
- Privilège d'échange (de la deuxième à la cinquième année)
- Options de transformation jusqu'à 71 ans
- Disposition relative à la prestation pour organisme de bienfaisance
- Avenant d'assurance vie temporaire pour les enfants – peut être ajouté avant leur naissance
- Assistance en cas de deuil comprise (1000 \$)

Familles à revenu moyen cherchant à profiter de l'assurabilité actuelle.

- Possibilité de transformer le produit en assurance permanente plus tard
- Taux de non-fumeur possiblement offerts en cas de consommation de marijuana (peu importe sous quelle forme) sans tabac
- Assurance conjointe payable au premier décès offert à des taux concurrentiels



Financière Foresters



PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie. La Financière Foresters, Foresters, Aider autrui est notre raison d'être, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go sont des noms commerciaux et/ou des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Foresters (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, ON, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. CP132

Information strictement réservée aux conseillers.

Avantages pour les entreprises



Plan de protection du Canada ET la Financière Foresters



Possibilité d'un processus de proposition entièrement numérique, sans rencontre en personne

- Proposition électronique
- Signature électronique
- Envoi électronique
- Autres outils de vente numériques disponibles



Réinvestissement des bénéficiaires au profit des participants et des collectivités grâce à la structure d'entreprise sans but lucratif

Axée sur le partage et non sur les actionnaires!



Solidité et stabilité financières

Ratio du TSAV de 194,9 % au 31 décembre 2023⁶



Émission rapide



Possibilité pour le conseiller d'obtenir du matériel de marketing personnalisé

Plan de protection du Canada



Expérience sans exigence médicale² ni prélèvements de liquides corporels (sauf pour les produits d'assurance préférentielle et élite préférentielle)



Paievements commençant le deuxième mois

Cette offre s'applique seulement aux régimes à paiements mensuels



Taux extrêmement concurrentiels dans le marché de l'assurance à émission simplifiée



Aucune tarification associée à la situation financière



Taux de non-fumeur offerts si la consommation de marijuana est limitée à six fois par semaine



Accès direct aux tarificateurs

Financière Foresters



Programme incitatif d'abandon du tabac⁸



Prestation d'assurance pour enfants⁸



Disposition relative à la prestation pour organisme de bienfaisance

Ligne téléphonique de soutien bilingue attitrée au WFG : 1-844-934-6060 | wfgsupport@cpp.ca

¹ Les bénéfices de membre de la Financière Foresters sont non contractuels et assujettis à des conditions d'admissibilité, des définitions et des restrictions particulières à chaque bénéfice. Ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

² L'assurabilité dépend des réponses aux questions médicales et aux autres questions de la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen aux fins de la tarification.

³ Les polices sont souscrites par l'Ordre Indépendant des Forestiers.

⁴ Ce programme est exclusivement offert par Teladoc Health Inc., sous réserve des conditions d'admissibilité et des restrictions, et il peut être modifié ou annulé en tout temps sans préavis. Cet avantage n'est pas inclus dans la police.

⁵ Lorsqu'une prestation est versée aux bénéficiaires, Foresters effectue un versement à l'organisme de bienfaisance admissible désigné au nom de la personne assurée. L'organisme de bienfaisance désigné doit être enregistré à titre d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada. La prestation pour organisme de bienfaisance ne sera versée que si un bénéficiaire admissible a été désigné et que cette désignation est entrée en vigueur avant la date du décès de la personne assurée.

⁶ Les polices sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie.

⁷ Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV ») de Foresters au 31 décembre 2023, tel qu'il est présenté dans le Rapport de 2023 destiné aux membres de la Financière Foresters. Le ratio du TSAV est une mesure de suffisance du capital utilisée pour veiller à ce que les assureurs conservent un capital suffisant pour s'acquitter de leurs obligations financières, qui a été établie par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») du Canada.

⁸ Programme incitatif d'abandon du tabac et Prestation d'assurance pour enfants sont disponibles uniquement sur Assurance vie entière avec participation Avantage Plus de Foresters.



PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada, une société de la Financière Foresters. L'assurance vie sans exigence médicale et à émission simplifiée et l'assurance maladies graves sont souscrites par Foresters, compagnie d'assurance vie. La Financière Foresters, Foresters, Aider autrui est notre raison d'être, Foresters Aide, Moments de Foresters, Foresters Renouveau, Foresters Go et le logo de Foresters Go sont des noms commerciaux et/ou des marques de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, ON, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. CP132
Information strictement réservée aux conseillers.